



PMI Aubagne : ☎04 13 31 06 15/ 📠04 42 03 47 99

.....Centre Hospitalier Edmond GARCIN

.....PASS/ ☎04 42 84 75 66 / 📠04 42 84 72 77

Fiche de transmission¹ Convention Grossesse
CD 13 / PASS CHEG AUBAGNE et PASS CHEG AUBAGNE / CD 13

Identité patiente :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Date prévue

d'accouchement :

Orientation du CD 13 vers la PASS CHEG AUBAGNE : DATE ORIENTATION :

Evaluation sociale :

Demande d'évaluation par la PASS de l'hôpital Edmond Garcin d'Aubagne

ou

Evaluation des droits à une couverture sociale préalablement faite par un travailleur social MDST : le,.....

Droits potentiels évalués à compter du/...../..... Au titre de :

AMU AME 100% maternité

PUMA CMUC ACS ADHESION MUTUELLE

carte européenne impossibilité de faire l'avance

Aucun droits en l'état actuel et jusqu'au/...../.....

Demande de prise en charge :

Ponctuelle. Précisez si possible la nature des examens :

Echographie Bilan sanguin Consultation spécialisée Autre (préciser)

A compter du/...../..... au/...../.....

Orientation de la PASS CHEG AUBAGNE vers le CD 13 : DATE ORIENTATION :

Evaluation des droits à une couverture sociale effectuée par :

Droits potentiels* évalués à compter du/...../.....,

*sous couvert de l'accord de la CPAM :

AMU AME 100% maternité

PUMA CMUC ACS

ADHESION MUTUELLE

carte européenne impossibilité de faire l'avance

Commentaires suivi PASS.....

Aucun droits en l'état actuel et jusqu'au/...../.....

Demande de prise en charge :

Ponctuelle. Précisez si possible la nature des examens :

Echographie Bilan sanguin 1^{ère} consultation Consultation spécialisée Autre (préciser)

A compter du/...../..... au/...../.....

Cachet de la PASS

¹ La présente fiche doit être accompagnée d'un courrier d'accompagnement explicitant l'orientation.



PMI Aubagne : ☎04 13 31 06 15/ ☎04 42 03 47 99

.....Centre Hospitalier Edmond GARCIN

.....PASS/ ☎ 04 42 84 75 66 / ☎04 42 84 72 77

Convention du
relative aux grossesses
entre le Département des Bouches-du-Rhône et le Centre Hospitalier Edmond GARCIN d'AUBAGNE

Protocole technique et fiche de liaison

La Présente fiche de liaison est remise à Mme.....,
par

.....

Elle est destinée à la prise en charge financière par le Département des Bouches-du-Rhône de consultation et examens de prévention liés à une grossesse.

Ces examens sont réalisés au sein des services de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille soit sur demande d'un professionnel de PMI, soit sur demande d'un professionnel de santé de l'AP-HM.

Pour ce dispositif, le Département ne se substitue pas à l'assurance maladie. A cet égard, cette prise en charge à but préventif ne couvre pas les urgences, les examens ou consultations de nuit, les hospitalisations et les actes de chirurgie.

Toute situation particulière peut néanmoins faire l'objet d'un examen soumis à la validation médicale du chef de service PMI et à la validation budgétaire du Directeur de la PMI et de la Santé Publique du Département.